

REPUBLIQUE FRANCAISE

20007188400023

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PARAY LE MONIAL

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : BUDGET DECHETS MENAGERS

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.17	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.19	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.20	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.21	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.23	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.24	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.25	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.26	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.27	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.28	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
p.29	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.30	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.32	D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 334 981,00	5 260 161,08
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 74 819,92
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 334 981,00	5 334 981,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	429 086,00	241 580,41
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	212 000,00	11 998,69
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 387 506,90
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	641 086,00	641 086,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 976 067,00	5 976 067,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 012 299,92	0,00	4 582 531,63	4 582 531,63	4 582 531,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 000,00	0,00	289 800,00	289 800,00	289 800,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
Total des dépenses de gestion des services		4 293 299,92	0,00	4 934 331,63	4 934 331,63	4 934 331,63
66	Charges financières	4 611,18	0,00	6 489,37	6 489,37	6 489,37
67	Charges exceptionnelles	13 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et prov	5 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			137 660,00	137 660,00	137 660,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 316 411,10	0,00	5 129 981,00	5 129 981,00	5 129 981,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	29 118,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	136 644,90		205 000,00	205 000,00	205 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		165 762,90		205 000,00	205 000,00	205 000,00
TOTAL		4 482 174,00	0,00	5 334 981,00	5 334 981,00	5 334 981,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 334 981,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	999,76	0,00	1 001,08	1 001,08	1 001,08
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	1 916 000,00	0,00	4 983 160,00	4 983 160,00	4 983 160,00
74	Subventions d'exploitation	2 187 885,00	0,00	214 500,00	214 500,00	214 500,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		4 105 884,76	0,00	5 199 661,08	5 199 661,08	5 199 661,08
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provi	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 115 384,76	0,00	5 210 161,08	5 210 161,08	5 210 161,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	33 597,24		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		33 597,24		50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL		4 148 982,00	0,00	5 260 161,08	5 260 161,08	5 260 161,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

74 819,92

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 334 981,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

155 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2020
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	90 260,00	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00
21	Immobilisations corporelles	266 555,31	4 000,00	215 386,00	215 386,00	219 386,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	210 739,00	159 000,00	110 000,00	110 000,00	269 000,00
	Total des dépenses d'équipement	567 554,31	212 000,00	325 386,00	325 386,00	537 386,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 014,45	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	32 014,45	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	599 568,76	212 000,00	379 086,00	379 086,00	591 086,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	33 597,24		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	73 597,24		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL	673 166,00	212 000,00	429 086,00	429 086,00	641 086,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						641 086,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	121 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	421 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 203,10	11 998,69	36 580,41	36 580,41	48 579,10
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	157 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	217 203,10	11 998,69	36 580,41	36 580,41	48 579,10
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	639 056,10	11 998,69	36 580,41	36 580,41	48 579,10
021	Virement de la section d'exploitation (4)	29 118,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	136 644,90		205 000,00	205 000,00	205 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	205 762,90		205 000,00	205 000,00	205 000,00
	TOTAL	844 819,00	11 998,69	241 580,41	241 580,41	253 579,10
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						387 506,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						641 086,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	155 000,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 582 531,63		4 582 531,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	289 800,00		289 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00		62 000,00
66	Charges financières	6 489,37	0,00	6 489,37
67	Charges exceptionnelles	21 500,00	0,00	21 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	30 000,00	205 000,00	235 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	137 660,00		137 660,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	5 129 981,00	205 000,00	5 334 981,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 334 981,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	50 000,00	50 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud,)	53 700,00	0,00	53 700,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	269 000,00		269 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	49 000,00	0,00	49 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	219 386,00	0,00	219 386,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	591 086,00	50 000,00	641 086,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

641 086,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2020
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 001,08		1 001,08
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	4 983 160,00		4 983 160,00
74	Subventions d'exploitation	214 500,00		214 500,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	50 000,00	55 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
	Recettes d'exploitation - Total	5 210 161,08	50 000,00	5 260 161,08

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	74 819,92
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 334 981,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	48 579,10	0,00	48 579,10
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		205 000,00	205 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	48 579,10	205 000,00	253 579,10

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	387 506,90
--	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	641 086,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de rattracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	4 012 299,92	4 582 531,63	4 582 531,63
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	2 808 000,00	3 313 331,00	3 313 331,00
6135	Locations mobilières	5 100,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	5 000,00	7 000,00	7 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	5 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 500,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	5 000,00	14 000,00	14 000,00
6161	Multirisques	4 500,00	4 000,00	4 000,00
6168	Autres	1 000,00	500,00	500,00
618	Divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	13 000,00	13 000,00
6228	Divers	25 000,00	40 000,00	40 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	999,92	1 000,63	1 000,63
6241	Transports sur achats	500,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs du personnel	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 000,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (colisations...)	45 200,00	45 200,00	45 200,00
6287	Remboursements de frais	1 048 000,00	1 081 000,00	1 081 000,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 000,00	289 800,00	289 800,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		22 800,00	22 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	110 000,00	138 000,00	138 000,00
6412	Congés payés	500,00	500,00	500,00
6413	Primes et gratifications	42 000,00	44 000,00	44 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6415	Supplément familial	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	28 000,00	28 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	38 000,00	45 000,00	45 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00	62 000,00	62 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	12 000,00	12 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	4 293 299,92	4 934 331,63	4 934 331,63
66	Charges financières (b)(8)	4 611,18	6 489,37	6 489,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 721,38	6 300,00	6 300,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-110,20	189,37	189,37

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	13 500,00	21 500,00	21 500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (d)(9)	5 000,00	30 000,00	30 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 000,00	30 000,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e)(10)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)		137 660,00	137 660,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		4 316 411,10	5 129 981,00	5 129 981,00
023	Virement à la section d'investissement	29 118,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	136 644,90	205 000,00	205 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	136 644,90	205 000,00	205 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		165 762,90	205 000,00	205 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		165 762,90	205 000,00	205 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 482 174,00	5 334 981,00	5 334 981,00

+

RESTES A REALISER 2019 (13)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 334 981,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	600,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 046,85
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-446,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	999,76	1 001,08	1 001,08
64198	Autres remboursements	999,76	1 001,08	1 001,08
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	1 916 000,00	4 983 160,00	4 983 160,00
706	Prestations de services	1 876 000,00	4 920 400,00	4 920 400,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée		32 760,00	32 760,00
7087	Remboursements de frais	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrag	35 000,00	25 000,00	25 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 187 885,00	214 500,00	214 500,00
74	Subventions d'exploitation	2 187 885,00	214 500,00	214 500,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7581	FCTVA	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		4 105 884,76	5 199 661,08	5 199 661,08
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 500,00	5 500,00	5 500,00
7711	Dédits et pénalités perçus		1 000,00	1 000,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 500,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 110 384,76	5 205 161,08	5 205 161,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	33 597,24	50 000,00	50 000,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	33 597,24	50 000,00	50 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 597,24	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 143 982,00	5 255 161,08	5 255 161,08

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	74 819,92
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 329 981,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	90 260,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	60 260,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	30 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	266 555,31	215 386,00	215 386,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	136 555,31	14 600,41	14 600,41
21735	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	11 000,00	0,00	0,00
21788	Autres	5 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport		40 000,00	40 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres	110 000,00	150 785,59	150 785,59
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 102 (5)	15 739,00	10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 1504 (5)	40 000,00	100 000,00	100 000,00
	Opération d'équipement n° 1901 (5)	155 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	567 554,31	325 386,00	325 386,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 014,45	53 700,00	53 700,00
1641	Emprunts en euros	32 014,45	53 700,00	53 700,00
	Total des dépenses financières	32 014,45	53 700,00	53 700,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	599 568,76	379 086,00	379 086,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	33 597,24	50 000,00	50 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	33 597,24	50 000,00	50 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 233,70	22 513,70	22 513,70
13912	Régions	1 186,13	7 200,00	7 200,00
13913	Départements	7 899,15	6 283,62	6 283,62
13916	Autres établissements publics locaux	15 381,58	0,00	0,00
13918	Autres	7 896,68	14 002,68	14 002,68
041	Opérations patrimoniales (9)	40 000,00	0,00	0,00
21728	Autres terrains	30 000,00	0,00	0,00
21788	Autres	10 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	73 597,24	50 000,00	50 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	673 166,00	429 086,00	429 086,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

212 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

641 086,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15..2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	121 853,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	121 853,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		421 853,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	217 203,10	36 580,41	36 580,41
10222	F.C.T.V.A.	60 203,10	36 580,41	36 580,41
1068	Autres réserves	157 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		217 203,10	36 580,41	36 580,41
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		639 056,10	36 580,41	36 580,41
021	Virement de la section d'exploitation	29 118,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	136 644,90	205 000,00	205 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	2 704,18	4 096,18	4 096,18
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	780,00	0,00	0,00
28128	Autres terrains	679,11	466,58	466,58
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	55 075,72	136 728,74	136 728,74
28138	Autres constructions	10 076,66	10 076,66	10 076,66
28153	Installations à caractère spécifique	942,97	942,92	942,92
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	13 275,43	13 275,43	13 275,43
281738	Autres constructions	12 734,18	0,00	0,00
281788	Autres	13 862,45	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	593,76	413,76	413,76
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 215,00	114,40	114,40
28188	Autres	24 705,44	38 885,33	38 885,33
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		165 762,90	205 000,00	205 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	40 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
2128	Autres terrains	25 000,00	0,00	0,00
2188	Autres	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		205 762,90	205 000,00	205 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		844 819,00	241 580,41	241 580,41

+

RESTES A REALISER 2019 (9)

11 998,69

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

387 506,90

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

641 086,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102

LIBELLE : POLE DECHETS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 343 184,00	^a 0,00	10 000,00	^b 10 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	12 674,76	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	12 674,76	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	42 842,45	0,00	10 000,00	10 000,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagement	42 842,45	0,00	10 000,00	10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 287 666,79	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	1 287 666,79	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		0,00		0,00
1312	Régions		0,00		0,00
1313	Départements		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
2031	Frais d'études		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-10 000,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1504
LIBELLE : PLATEFORME DECHETS VERTS BON
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		212 417,21	^a 39 000,00	100 000,00	^b 100 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	212 417,21	39 000,00	100 000,00	100 000,00	
2111	Terrains nus	211 856,02	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagem	561,19	39 000,00	100 000,00	100 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c	^d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-139 000,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2020
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1901
LIBELLE : DECHETTERIE PALINGES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 120 000,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	120 000,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	
21735	Installat° générales, agencements, aménagement	0,00	120 000,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-120 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP 2020

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV	
A.1.1	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519						
Credits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					770 000,00									
3240867	Banque CAISSE D EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	15/12/2008		25/06/2008	70 000,00 F	F		3,8	4,72644		A	X	N	A-1
9784423	Banque CAISSE D EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	10/08/2016		25/12/2016	400 000,00 F	F		1,17	1,17397		T	C	N	A-1
M0N52898EUR	S.A. BANQUE POSTALE	28/09/2019		01/02/2020	300 000,00 F	F		0,58	0,58		T	C	O	A-1
Total général					770 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intrants perçus (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		630 627,05					52 217,67	5 931,66	0,00	564,97	
3240867		0,00		630 627,05					52 217,67	5 931,66	0,00	564,97	
9784423	N	0,00		17 293,76	2,42	F	4,72641		5 550,99	657,16	0,00	230,55	
MON52868EUR	N	0,00		313 333,29	11,67	F	1,17397		26 666,68	3 549,00	0,00	65,22	
	N	0,00		300 000,00	14,83	F	0,58		20 000,00	1 725,50	0,00	269,20	
Total général		0,00		630 627,05					52 217,67	5 931,66	0,00	564,97	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intrants dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66'11 « Intrants réglés à l'échéance » (intrants décaissés) et intrants éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intrants reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)IV
A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	630 627,05					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS		BP	2020
--	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	
IV	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (Cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS		BP	2020
--	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C au 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2020
--	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Voir délibération 2017-287 du 18/12/2017 pages 24-1 à 24-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept affichée le même jour.

Délibération n° 2017-287 -- FINANCES CHOIX DU MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (budget principal de la Communauté de Communes du Grand Charolais, et budgets annexes : Déchets Ménagers, SPANC, Maison de Santé, Barberèche, CIAS)

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget.

L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 68 «dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette, du même montant en recette d'investissement, au chapitre 040, articles 28 « amortissement des immobilisations »

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il est calculé sur le montant TTC du bien (ou HT si le bien est affecté à un service assujéti à la TVA).

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes :
 - 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,
 - 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),
 - 2032 « Frais de recherche et de développement »,
 - 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),
 - 204 « Subventions d'équipement versées »,
 - 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,
 - 208 « Autres immobilisations incorporelles ».
- les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes :
 - 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile,
 - 2157 Matériel et outillage de voirie,
 - 2158 autres installations, matériel et outillage technique,
 - 218 autres immobilisations corporelles.
- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes : 2114, 2132, 2142.
- A l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes, les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortissables.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (soit les comptes 217 et 22) doivent être amorties dans les mêmes cas que les immobilisations détenues en propre, c'est-à-dire lorsqu'elles sont inscrites dans les subdivisions correspondantes des comptes cités ci-dessus. Donc immobilisations des comptes 217 obligatoirement amortissables si comptes suivants : 21714, 21721, 21757, 21758, 2178.

L'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens.

Durées d'amortissement :

Les durées présentées par l'instruction M14 ne sont qu'indicatives sauf cas suivants où elles s'imposent obligatoirement :

- frais études, élaboration doc urbanisme : 10 ans
- frais d'études suivis de réalisation : maxi de 5 ans
- frais de recherche et de développement : maxi 5 ans
- subventions d'équipement versées : maxi 5 ans si elles financent des biens mobiliers et maxi 15 ans pour des biens immobiliers.

L'assemblée peut modifier les durées d'amortissement fixées, mais les nouvelles durées retenues ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité qui sont comptabilisés en section d'investissement peuvent s'amortir en une année (article R.2321-1 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 7 décembre 2017,
Vu l'avis favorable du conseil des maires du 11 décembre 2017,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- ↳ de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme précisé dans le tableau ci-après :

Libellé	Durée retenue
Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre (10 ans)	10
Frais d'études, (non suivi de travaux) (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Frais de recherche et de développement (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Subventions d'équipement versées pour financier des biens mobiliers (maxi 5 ans)	5
Subventions d'équipement versées pour financier des biens immobiliers (maxi 15 ans)	15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Libellé	Durée retenue
Concessions et droits similaires, licences, marques	2
Autres immobilisations incorporelles	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Installations matériels et outillages techniques	10
Installations générales, agencements et aménagement divers	10
Matériels de transports	5
Matériels de bureau	2
Matériels informatiques	10
Mobiliers	10
Autres immobilisations corporelles	15
Autres constructions	15
Installations générales, agencements et aménagement des constructions	15
bâtiments publics	15
Immeuble de rapport	20
Construction sur sol d'autrui – immeuble de rapport	20
Constructions sur sol d'autrui -	15
Réseaux de voirie	20
Installations de voirie	20
Réseaux d'adduction d'eau	50
Réseaux d'assainissement	50
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10

- ↪ de préciser que les subventions qui financent les biens s'amortissent sur la même durée d'amortissement du bien,
- ↪ de fixer à 1000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur une durée de un an,
- ↪ de préciser que l'amortissement du bien débutera l'année N+1 de celle de l'acquisition,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 75 Secrétariat de séance assuré par : Frédéric COUTO
Membres présents à la séance : 61 Votants : 69

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISSET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAJLA, François JOLY, Robert KLEINGAERTNER, Arnaud LABAUNE, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY.

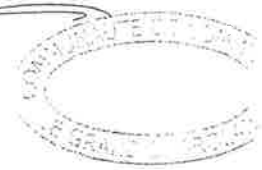
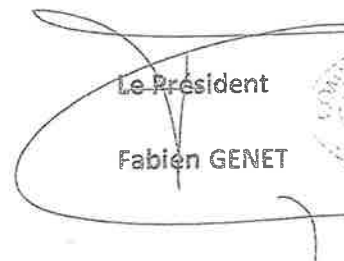
Suppléants présents : Régis GAUTHERON, Jean-Michel ROSSAT, Patrice MAILLY,

Délégués avant donné pouvoir : Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Pascal RAMEAU à Bernard JAILLOT, Emmanuel REY à Maurice ROUGELET, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Amélie THURIN à Annie BOISSARD.

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Roger DURAND, Denise MEHU, Chewki MAHREZ, Patrick PAGES, Joël LAMBOEUF, Gérard LALLEMENT.

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2017
Pour extrait conforme

Le Président
Fabien GENET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2017

Délibération n° 2017-287 du 18/12/2017
Page 4 sur 4

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/2020	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/2020
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	30 000,00		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
MISE EN NON VALEUR	30 000,00	19/06/2020	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL BUDGETAIRES	30 000,00		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		103 700,00	103 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		53 700,00	53 700,00
1641	Emprunts en euros	53 700,00	53 700,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 000,00	50 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	50 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	103 700,00	212 000,00	D001 0,00	315 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		241 580,41	241 580,41
Ressources propres externes de l'année (a)		36 580,41	36 580,41
10222	Dotations, fonds divers et réserves	36 580,41	36 580,41
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		205 000,00	205 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	4 096,18	4 096,18
28128	Autres terrains	466,58	466,58
28135	Installat ^o générales, agencements, aménagement des construct ^o	136 728,74	136 728,74
28138	Autres constructions	10 076,66	10 076,66
28153	Installations à caractère spécifique	942,92	942,92
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	13 275,43	13 275,43
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	413,76	413,76
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	114,40	114,40
28188	Autres	38 885,33	38 885,33
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	241 580,41	11 998,69	387 506,90	0,00	641 086,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 315 700,00
Ressources propres disponibles	IV 641 086,00
Solde	V = IV - II (6) + 325 386,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 59 742,52
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 59 742,52
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 5 210 161,08
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 1,15%

1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00/102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuels travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 Ier de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être étiquetés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8, 3-9 et 4-7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale : les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Paray-le-Monial, le 18/06/2020

Nombre de membres en exercice :	74
Nombre de membres présents :	70
Nombre de suffrages exprimés :	73 (dont 3 pouvoirs)
VOTES : Pour :	72
Contre :	1
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Paray-le-Monial, le 18/06/2020

Date de convocation : 12/06/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents en exercice : Jean-Marc NESME, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, André ACCARY, Magali DUCROISSET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Vice-présidents non comptés dans le quorum : Noël PALLOT, Jean PIRET, Eric BRAZ, Bernard JAILLOT.

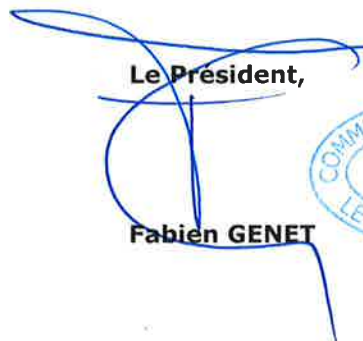
Délégués communautaires :


Paul DUMONTET, Thierry AUCLAIR, Martine DESPLANS, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Michel LASSOT, Daniel MELIN, Cédric FRADET, Chantal CHAPPUIS, David BEME, Lola RODRIGUEZ, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Thierry DESJOURS, Nathalie COQUELIN, Marie-Agnès FORGEAT, Guillaume CHAUVEAU, Hubert BURTIN, Jean-Yves BICHET, Dominique NUGUE, Georges BORDAT, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Stéphane JOURNET, François FORET, Anne DEGRANGE, Annie-France MONDELIN, Christian LAROCHE, Roger DURAND, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Nathalie LELIEVRE, Bernard MAILET, Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE, Annie BOISSARD, Michel TRAVELY, Bernard PLET, Laurent DUMEUSOIS, Myriam PEJOUX, Béatrice LECONTE, Laetitia DE SOUSA, Aurélie MANTOUE, Michelle BONNOT, François JOLY, Marie-France MAUNY, Didier ROUX, André RIBOULIN, Eric BOURDAIS, Jean Claude MICHEL, André COTTIN, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Jean-Bernard DESCHAMPS, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER.

Suppléants présents : Annie-Brousse GIBARD, Alain MIMEUR

Délégués ayant donné pouvoir : Gérard DUCHET à Martine DESPLANS, Bérénice PORTIER à Pascal RAMEAU, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT.

Pages de signatures des élus annexées

Le Président,

Fabien GENET





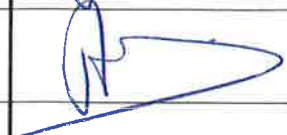
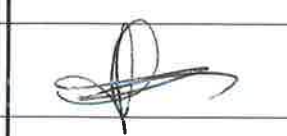

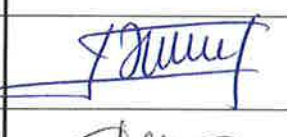
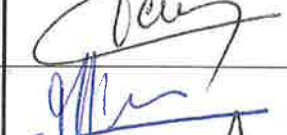
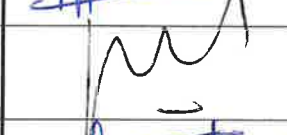



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 3/27/2020, et de la publication le








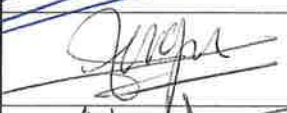
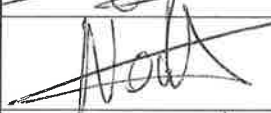




A Paray-le-Monial, le 3/27/2020

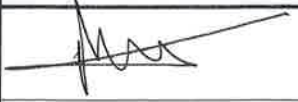
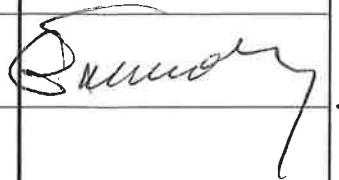

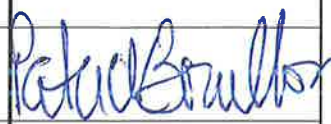
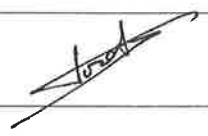





Le Président


Fabien GENET








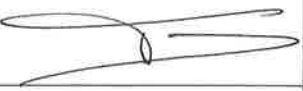





Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire Délégué titulaire	
	Paul	JUSSEAU	Délégué suppléant	
BARON	Thierry	AUCLAIR	Maire Délégué titulaire	
	Marguerite	CAPON	Déleguée suppléante	
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire Délégué titulaire	
	Laurent	MANSON	Délégué suppléant	
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire Déléguée titulaire	
	Didier	BOUILLOT	Délégué suppléant	
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire	
	André	JARRIER	Délégués suppléant	
CHAROLLES	Pierre	BERTHIER	Maire Délégué titulaire	   
	Edith	TERRIER	Déleguée titulaire	
	Aurore	PERRIER	Déleguée titulaire	
	Gérald	GORDAT	Délégué titulaire	
CHASSENARD	Michel	LASSOT	Maire Délégué titulaire	
	Fabrice	CHARLES	Délégué suppléant	
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire Délégué titulaire	
	Didier	NAVETAT	Délégué suppléant	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
DIGOIN	Fabien	GENET	Président	
	David	BEME	Délégué titulaire	
	Magali	DUCROISSET	Délégué titulaire	
	Cédric	FRADET	Délégué titulaire	
	JULIEN	GAGLIARDI	Délégué titulaire	
	Guillaume	CHAUVEAU	Délégué titulaire	
	Chantal	CHAPUIS	Délégué titulaire	
	Lola	RODRIGUEZ	Déléguée titulaire	
	Thierry	DESJOURS	Délégué titulaire	
	Nicole	GEORGES	Déléguée titulaire	
	Nathalie	COQUELIN	Déléguée titulaire	
	Marie-Agnès	FORGEAT	Déléguée titulaire	
FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire Délégué titulaire	
	Marie-Claude	FOREST	Déléguée suppléante	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Michel	ROSSAT	Délégué suppléant	
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire Délégué titulaire	
	Philippe	AUMEUNIER	Délégué suppléant	
HOPITAL LE MERCIER	Georges	BORDAT	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Marc	JACOB	Délégué suppléant	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire Délégué titulaire	
	Bérénice	PORTIER	Députée titulaire	
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire Délégué titulaire	
	Sylvianne	BONNOT	Députée suppléante	
LES GUERREAUX	Stéphane	JOURNET	Maire Délégué titulaire	
	Jacinthe	PETIT	Députée suppléante	
LUGNY- LES-CHAROLLES	Patrick	BOUILLON	Maire Délégué titulaire	
	Patrice	DELORME	Député suppléant	
MARCILLY- LA-GUEURCE	François	FORET	Maire Délégué titulaire	
	Régis	GAUTHERON	Député suppléant	
MARTIGNY- LE-COMTE	Anne	DEGRANGE	Maire Députée titulaire	
	Frédéric	LAGRANGE	Député suppléant	
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Députée titulaire	
	Michel	ARNOUX	Député suppléant	
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire Délégué titulaire	
	Cyrille	DUCERF	Député suppléant	
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire Délégué titulaire	
	Daniel	PACAUD	Député suppléant	
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire Délégué titulaire	
	Stéphane	BERNIGAUD	Député suppléant	

Commune	Nom		Délegué titulaire/suppléant	Signature
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire Délegué titulaire	
	Annie	BROUSSE GIBARD	Déleguée suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire Délegué titulaire	
	Nathalie	LELIEVRE	Déleguée titulaire	
PARAY LE MONIAL	Jean-Marc	NESME	Maire Délegué titulaire	
	André	ACCARY	Délegué titulaire	
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délegué titulaire	
	Michel	TRAVELY	Délegué titulaire	
	Gilles	PERRETTE	Délegué titulaire	
	Bernard	MAILLET	Délegué titulaire	
	Bernard	PLET	Délegué titulaire	
	Laurent	DUMEUSOIS	Délegué titulaire	
	Florence	TERRIER	Déleguée titulaire	
	Annie	BOISSARD	Déleguée titulaire	
	Catherine	CLERGUE	Déleguée titulaire	
	Myriam	PEJOUX	Déleguée titulaire	
	Béatrice	LECONTE	Déleguée titulaire	
	Laetitia	DE SOUSA	Déleguée titulaire	
Auréli	MANTOUE	Déleguée titulaire		

Commune	Nom		Délegué titulaire/suppléant	Signature
POISSON	Michelle	BONNOT	Maire Délégue titulaire	
	Gérard	BODET	Délegué Suppléant	
PRIZY	François	JOLY	Maire Délegué titulaire	
	Martine	GINET	Délégue Suppléante	
SAINT-AGNAN	Marie-France	MAUNY	Maire Délegué titulaire	
	Eric	BRAZ	Délegué suppléant	
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	André	RIBOULIN	Maire Délegué titulaire	
	Elodie	HENRY	Délégue suppléante	
SAINT BONNET DE JOUX	Patrick	PAGES	Maire	
	Anne-Marie	DARGAUD	Délégue suppléante	
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	Marc	TABOULOT	Maire Délegué titulaire	
	Alain	MIMEUR	Délegué suppléant	
SAINT JULIEN DE CIVRY	Didier	ROUX	Maire Délegué titulaire	
	Valérie	PILLOUX	Délégue Suppléante	
SAINT LEGER LES PARAY	Eric	BOURDAIS	Maire Délegué titulaire	
	Christelle	PASCAL	Délégue Suppléante	
SAINT VINCENT BRAGNY	Jacky	COMTE	Maire Délegué titulaire	
	Sylvie	MAURICE	Délégue Suppléante	
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	Maire Délegué titulaire	
	Thomas	MEUNIER	Délegué Suppléant	

Commune	Nom		Délegué titulaire/suppléant	Signature
SUIN	Jean Claude	MICHEL	Maire Délegué titulaire	
	Véronique	LACROIX	Déleguée Suppléante	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire Délegué titulaire	
	Gilles	BALLY	Délegué Suppléant	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire Délegué titulaire	
	Bernard	BERNIGAUD	Délegué Suppléant	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Jean-Louis	PETIT	Maire Délegué titulaire	
	Hervé	BERNIGAUD	Délegué Suppléant	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire Délegué titulaire	
	Patrick	BERLAND	Délegué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire Délegué titulaire	
	Pierre	URCISSIN	Délegué Suppléant	
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire Délegué titulaire	
	Valérie	BOULET	Déleguée Suppléante	
VOLESVRES	Richard	PERRIER	Maire Délegué titulaire	
	Jean-Noël	DUCRET	Délegué Suppléant	